

DOMINANTE : 245H

Culture musicale et artistique. Durée : 3 ans. Cours hebdomadaire de 2h

Les cours sont organisés par semestres thématiques.

La culture musicale et artistique a pour objectif l'étude des grands courants de la musique occidentale de tradition écrite, et leur mise en relations avec des enjeux historiques et esthétiques. Il s'agit de replacer le répertoire musical de tradition écrite et ses pratiques associées dans leur contexte de composition, de création et de réception. Des notions propres aux disciplines historiques et à l'histoire des arts sont convoquées pour enrichir l'appréhension des répertoires musicaux étudiés. Les thématiques abordées s'appliquent à mettre en résonance le répertoire écrit avec les musiques de tradition orale, dans des esthétiques diverses. La pratique du commentaire d'œuvre écrit et oral (sonore, picturale, littéraire, cinématographique...) et l'étude de sources primaires et secondaires sont les principaux outils de la culture musicale et artistique.

L'élaboration d'un discours personnel et argumenté sur la musique se construit par le biais de travaux de recherche ponctuels qui mènent à des projets de médiation. Ceux-ci sont conçus en lien avec la programmation de l'ENM ou à destination de structures extérieures, et prennent des formes variées selon les contextes et les publics (note de programme, présentation de concert, etc).

Cours complémentaire : cours de culture d'un autre domaine ou esthétique. Durée : 1 an

Les temps et organisations des cours varient selon les disciplines.

Dans l'optique d'une culture ouverte, le cours de culture complémentaire peut être choisi dans un panel de propositions variées : culture et analyse de la chanson, culture chorégraphique, écoute et analyse des musiques traditionnelles, littérature dramatique, forum culture musique amplifiée, culture musique ancienne, culture jazz. Cette expérience permet de décentrer son point de vue, et de réinterroger sa propre culture musicale au prisme de pratiques et de constructions historiques et sociales diverses.

CULTURE : 389H

Formation musicale CEM (3^e cycle). Durée : 2 ans. Cours hebdomadaire de 2h (1^e année) puis 2h30 (2^e année)

Par la pratique collective et en pratiquant diverses méthodes actives, la formation musicale permet une connaissance et une maîtrise du langage musical occidental. Il s'agit d'un socle technique indispensable à l'appréhension fine des thématiques abordées en culture musicale et artistique.

Analyse musicale CEM (3^e cycle). Durée : 2 ans. Cours hebdomadaire de 2h

L'étude de pièces du répertoire occidental permet de développer l'oreille et la lecture, et d'avoir une vision technique approfondie des styles et des genres musicaux. La maîtrise du langage propre à

l'analyse musicale permet de construire une écoute argumentée. Le lien entre analyse et interprétation est un des axes principaux de la pratique de l'analyse.

Conférences du cycle de culture artistique

Communes à tou-tes les étudiant-es de l'ENM, ces conférences sont pensées pour aborder des sujets transversaux ou spécialisés, en lien ou en ouverture avec leur domaine principal. Certaines sont indispensables, notamment dans la formation à la prévention auditive.

Dossier de recherche

La recherche est inhérente aux activités de la culture musicale ; l'établissement d'un sujet, le développement d'une démarche de recherche menant à la rédaction d'un dossier soutenu devant un jury fait l'objet d'un suivi en rendez-vous individuel par l'enseignante. Des moments de présentation en classe ou de médiation publique autour de son sujet sont également proposés. Le sujet peut être en lien direct avec des problématiques liées à sa pratique musicale, ou être le fruit d'une volonté de découverte d'un répertoire qui lui est étranger.

PRATIQUES COLLECTIVES : 70H

La culture musicale ayant pour vocation première de nourrir l'interprétation, celle-ci reste indissociable d'un parcours spécialisé en culture. Une année de pratique soit dans une discipline instrumentale (musique de chambre, orchestre, ensemble), soit dans une discipline vocale (chœur, ensemble vocal) est donc demandée.

La pratique collective choisie peut appartenir au département classique à contemporain, ou dans un autre département : jazz, musiques actuelles, musiques anciennes, chanson ou musiques traditionnelles.

INVENTION : 140H

Écriture musicale BEM (2^e cycle). Durée : 2 ans. Cours hebdomadaire de 2h

L'apprentissage de l'écriture musicale a pour but la formation de l'oreille et la connaissance des styles à travers des réalisations qui s'appuient sur des œuvres du répertoire occidental de tradition écrite. Cette discipline réunit à la fois l'harmonie et le contrepoint et enseigne les règles de composition dans le contexte historique des langages étudiés. L'écriture permet également d'aborder l'arrangement et l'instrumentation ainsi qu'une initiation à la composition et à l'orchestration.

MODALITES D'ENTREE EN PARCOURS PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Épreuve écrite de commentaire d'écoute – mise en loge de 1h30

Deux courts extraits, pouvant porter sur toute période et tout champ esthétique, sont proposés aux candidat-es. Le nombre d'écoutes est libre, et donne lieu à la rédaction d'un commentaire par extrait.

À l'issue de cette épreuve, le corpus de l'épreuve dominante sera distribué aux candidat-es.

Épreuve dominante – préparation en autonomie sur un corpus imposé

Durant un temps de préparation en autonomie de quelques jours, les candidat-es réaliseront une étude problématisée sur un corpus de documents qui leur sera proposé (audio, texte, partition, vidéo, etc). Cette étude donnera lieu à une présentation orale le jour de l'entretien.

Présentation de l'épreuve dominante et entretien avec le jury – 30 minutes

Après l'exposé de l'épreuve dominante de 10 minutes maximum (le respect du temps imparti fait partie des critères de l'évaluation), le jury échangera avec les candidat-es pendant environ 20 minutes. Cet entretien permet au jury de faire le retour sur l'épreuve dominante et de prendre connaissance du parcours, des motivations et du projet professionnel des candidat-es.